



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

12.05.2026

Titre du projet du marché:

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - APR AP Bruit - ID 11664

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#33369

N° de la publication SIMAP:

#33369-01

Date de publication SIMAP:

11.05.2026

Adjudicateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - APR AP Bruit - ID 11664

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

Organisateur:

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

N09.48 MP-080010 - Upn.Vennes-Chexbres+PUN - APR AP Bruit - ID 11664

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41584618711

Inscription:

Sur simap, jusqu'au 01.07.2026

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur simap, jusqu'au 01.06.2026

Rendu documents:

Jusqu'au 01.07.2026, 23h59. Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Description détaillée des prestations / du projet:

Le mandat concerne les prestations de spécialiste bruit pour la phase AP (selon le manuel Tracé/Environnement, FHB T/U, ASTRA 21001) du projet Upn.Vennes-Chexbres+PUN.

Dans le cadre du projet de l'UPIaNS Vennes-Chexbres, le tronçon doit être mis en conformité en ce qui concerne le bruit routier. A ce titre, deux mises à l'enquête comportant des AP bruit ont été effectuées en 2016 et 2018. Dans le cadre du traitement des recours à l'approbation des plans, le TAF a ordonné qu'une mise à l'enquête complémentaire soit réalisée concernant la mise en conformité de la protection au bruit routier entre les KM 7.188 et KM 15.100 en tenant compte des éléments suivants :

La réalisation de la R-BAU Vennes-Belmont constitue une modification notable ; La vitesse pourrait être abaissée en tout temps ou seulement de nuit à 100 km/h. Le présent mandat mis en appel d'offre concerne la reprise et mise à jour des modélisations réalisées dans le cadre des études de 2016 et 2018 et la réalisation d'un nouvel AP concernant la mise en conformité au bruit routier. S'agissant de la mise à jour de dossier existant, le modèle StL-86+ sera utilisé et l'horizon de la planification trafic restera 2040.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise, maximum 50%.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres. Néanmoins, une partie des documents du projet établis peuvent être uniquement consultés à la filiale d'Estavayer-le-Lac de l'OFROU jusqu'à la date de remise des offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

Conditions de participation:**1. Rémunération des offres, restitution des documents**

L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers d'offre ne sont pas retournés.

2. Réserve

Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et/ou de la disponibilité des crédits.

3. Exclusion, préimplication

L'APR Bruit doit être indépendant vis-à-vis du BAMO. Ainsi, les mandataires ci-après, ainsi que toutes les sociétés ayant un lien juridique ou économique étroit avec elles, sont exclus de la présente procédure : Le groupement CSD - BG II : CSD Ingénieurs SA (Lausanne) et WSP Ingénieurs Conseils SA (Lausanne), ainsi que toutes les sociétés ayant un lien juridique ou économique étroit avec elle(s), est/sont exclu(s) de la présente procédure.

4. Rectification des offres

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rectifier les offres dans les conditions strictes énoncées à l'article 39 de la loi fédérale sur les marchés publics (RS 172.056.1 - LMP).

5. Evaluation des offres

Conformément à l'art. 40 LMP, étant donné que l'examen et l'évaluation approfondis des offres exigera des moyens considérables, l'adjudicateur se réserve le droit de soumettre toutes les offres à un premier examen sur la base des documents remis et les classer. Il choisira au moins les trois offres les mieux classées et les soumettra à un examen et à une évaluation détaillée.

6. Respect du droit du travail

Le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail et l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Critères d'aptitude:**1 CAPACITÉ TECHNIQUE DU SOUMISSIONNAIRE****Q1.1 Référence du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet.

Q1.2 Sous-traitance

Le soumissionnaire doit en principe fournir les prestations caractéristiques mais peut faire appel à des sous-traitants jusqu'à maximum 50% en valeur des prestations demandées.

2 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE

Q2.1 Chiffre d'affaires

La situation économique du soumissionnaire est saine, pérenne et lui permet d'assurer les prestations pendant toute la durée du contrat. Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire doit ainsi représenter au moins le double du montant du marché ventilé sur la durée des prestations. Le chiffre d'affaires annuel est compris hors TVA. Dans le cas d'une communauté de soumissionnaires, indiquer le chiffre d'affaires des partenaires et le total cumulé. Indiquer le chiffre d'affaires du dernier exercice ou la moyenne des 3 dernières années.

Q2.2 Documents à remettre

Le soumissionnaire doit respecter :

- Les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir ainsi que les dispositions relatives à l'égalité de traitement salariale entre femmes et hommes ;
- Les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles ;
- S'il confie les mandats qui lui ont été attribués, ou des parties de ces mandats à des tiers, il est tenu d'exiger que ces derniers s'engagent par écrit à respecter les principes susmentionnés : - L'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation de l'Ukraine et transmettre les informations sur son identité et la composition de ses organes (RS 946.231.176.72).

Q2.3 Attestations à remettre après le dépôt de l'offre

Le soumissionnaire doit prouver que sa situation économique est saine pendant toute la durée des prestations en indiquant que :

- Il n'est pas surendetté ni en faillite,
- Il respecte ses obligations en matière d'assurances sociales ;
- Il paie ses contributions fiscales (à la source, communales, cantonales et fédérales) et dans les délais imposés
- Il bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle dont le montant est au moins équivalent à celui figurant dans le projet de contrat.

3 APTITUDES ET DISPONIBILITÉS DES PERSONNES-CLÉS

Q3.1 Références des personnes-clés

Le soumissionnaire doit démontrer que la / les personne (s) -clé (s) a, dans une fonction équivalente ou dans une fonction d'adjoint, les compétences et l'expérience indispensables à la réussite du projet. Est considéré comme personne-clé : - le chef de projet, - le responsable de la modélisation acoustique.

Q3.2 Disponibilité

Le soumissionnaire doit apporter la preuve que les personnes-clés seront disponibles et proactives pour ce projet pendant toute la durée des prestations. La disponibilité des personnes-clés pour le présent appel d'offres doit être supérieure ou égale à la

disponibilité minimale exigée par le pouvoir adjudicateur pendant les deux premières années du contrat. Si le soumissionnaire participe simultanément à plusieurs procédures en cours impliquant les mêmes personnes-clés, le soumissionnaire peut désigner des personnes-clés de substitution. Celles-ci ne seront évaluées que si les personnes-clés initiales ne disposent plus de la disponibilité exigée en raison de leur implication dans d'autres marchés adjugés en cours de procédure. Dans ce cas, les personnes-clés devenues indisponibles pour cette raison ne seront pas prises en compte. Tous les documents exigés doivent figurer dans l'offre soumise pour toutes les personnes-clés. Est considéré comme personne-clé :- le chef de projet, - le responsable de la modélisation acoustique.

Q3.3 Exigences linguistiques

Les personnes-clés doivent pouvoir communiquer avec les responsables du projet ainsi que tous les partenaires et acteurs qui participeront d'une manière ou d'une autre dans le projet. Les personnes-clés doivent avoir au moins le niveau de maîtrise du français suivant : - le chef de projet : C1, - le responsable de la modélisation acoustique : B2.

Critères d'adjudication / de sélection:

CI COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - Pondération 40%

(C1.1 Chef de projet 20%, C1.2 Responsable de la modélisation acoustique 20%)

C2 ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUES, PROPOSITION DE MARCHE À SUIVRE -
Pondération: 30%

C3 PRIX (méthode T200) - Pondération: 30%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes